



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/16/4**
12 avril 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Seizième réunion

Montréal, 30 avril-5 mai 2012

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE INSULAIRE : EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ

Depuis son adoption en 2006, le programme de travail sur les îles a stimulé les dirigeants de ces îles à prendre des mesures pour protéger, gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles uniques, diverses et menacées trouvées sur les îles. Les Parties insulaires et les Parties dotées d'îles ont fait des progrès considérables, en particulier dans quatre domaines prioritaires : réseaux d'aires protégées notamment au moyen “d'enjeux” insulaires régionaux et multinationaux et autres initiatives insulaires de grande envergure; approches écosystémiques en matière d'adaptation aux changements climatiques; gestion des espèces exotiques envahissantes; et renforcement des capacités.

Le programme de travail, qui contribue également à la réalisation d'au moins 14 des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, s'inspire des efforts déployés antérieurement pour créer des écosystèmes et des économies insulaires durables et résilientes. Ensemble, ces mesures contribueront également à la réduction de la pauvreté en aidant à préserver les moyens de subsistance des populations insulaires vulnérables.

Il reste cependant beaucoup à faire. Les principaux obstacles à une mise en œuvre réussie du programme de travail sur la plupart des îles demeurent les capacités économiques, institutionnelles et techniques limitées des gouvernements, des communautés et du secteur privé (souvent aussi liés aux questions de régime foncier), la vulnérabilité aux espèces envahissantes, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, l'isolement et l'éloignement; et la vulnérabilité aux tendances et marchés mondiaux.

** Les cartes fournies dans la version précédente de ce document contenaient des erreurs et ont été retirées

* UNEP/CBD/SBSTTA/16/1.

/...

Quarante-six Parties et huit de leurs partenaires organisations ont contribué à cet examen à l'aide des quatrièmes rapports nationaux à la Convention ou de contributions volontaires et de rapports. Des ateliers régionaux, des enquêtes et forums électroniques ainsi que des consultations ont fourni des informations additionnelles. Des contributions ont été reçues de Parties insulaires, de Parties dotées d'îles, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations intergouvernementales (OIG) de toutes les régions.

Au nombre des stratégies suggérées pour assurer le maintien de la gestion des îles et renforcer la mise en oeuvre figurent les suivantes : soutenir les Challenges insulaires et autres initiatives insulaires de grande envergure; renforcer la gouvernance et la collaboration dans les pays et les secteurs pour lutter contre les impacts des espèces envahissantes et des changements climatiques; promouvoir des mécanismes visant à renforcer les capacités locales; investir dans des mécanismes de financement innovateurs et durables; élargir la portée des travaux du Partenariat insulaire mondial (GLISPA) avec les îles; et convoquer un sommet des îles à la onzième réunion de la Conférence des Parties afin de mettre en relief la gestion des îles, les progrès accomplis dans le domaine de la conservation et du développement durable des îles ainsi que les nouveaux engagements pris en la matière.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être *appeler* les Parties et leurs partenaires à soutenir la tenue d'un Sommet des îles parallèlement à la onzième réunion de la Conférence des Parties afin de mettre en relief la direction des îles, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire et les nouveaux engagements pris en la matière.

En outre, l'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties adopte, à sa onzième réunion, une décision qui serait libellée comme suit :

La Conférence des Parties

Très préoccupée par l'appauvrissement continu et en cours de la diversité biologique insulaire et par ses impacts irréversibles pour les peuples insulaires et la planète, et *reconnaissant* que 64% des extinctions d'espèces ont eu lieu sur des îles et que plus de 70% des vertébrés actuellement menacés d'extinction sont des espèces insulaires¹,

Consciente que les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques figurent parmi les principaux agents moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique sur les îles avec des liens complexes qui sont le mieux combattus au moyen de la collaboration et de mesures intégrées avec d'autres secteurs,

Consciente également que la gestion durable des ressources marines, d'eau douce et terrestres dans les îles est cruciale pour la sécurité alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la santé publique et les moyens de subsistance,

Respectant les savoirs culturels/traditionnels, les compétences et les mesures de gestion qui ont aidé les populations des îles à utiliser et gérer pendant de nombreux siècles leur environnement et leurs ressources,

Rappelant la décision IX/21 qui lui priait de faire à l'une de ses réunions après la dixième réunion de la Conférence des Parties un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, dont les résultats seraient soumis à la Conférence des Parties à sa onzième réunion en 2012; et *réitérant* les directives et mesures préconisées dans des décisions antérieures portant sur la conservation de la diversité biologique insulaire (décisions VIII/1 et IX/21) ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes (décisions IX/4 et X/38),

¹ http://www.issg.org/pdf/publications/Island_Invasives/pdfHQprint/1Keitt.pdf.

Appréciant le solide engagement continu des Parties et de leurs partenaires à l’égard des “Challenges” insulaires volontaires et des progrès réalisés, en particulier le Micronesia Challenge, la Caribbean Challenge Initiative, l’Initiative du Triangle de corail et la zone protégée des îles Phoenix, qui ont à leur tour inspiré la création du Western Indian Ocean Coastal Challenge et du Far West Africa Challenge, et *reconnaissant* la valeur des manifestations et sommets de haut niveau organisés dans le cadre de ces initiatives pour galvaniser la volonté politique et de nouveaux engagements et partenariats financiers;

Reconnaissant les progrès notables accomplis au titre des mécanismes de financement durable créés dans les régions insulaires pour les changements climatiques et la diversité biologique, notamment : le Micronesia Conservation Trust; le Mama Graun Conservation Trust Fund en Papouasie-Nouvelle-Guinée; le Fonds des Caraïbes pour la biodiversité; l’Action préparatoire d’un programme volontaire du Parlement européen pour la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques dans les territoires d’outre-mer européens (BEST); et les échanges de “dettes pour l’adaptation aux changements climatiques” dans les îles;

Prenant note avec appréciation des activités du Partenariat insulaire mondial (GLISPA) en tant que mécanisme d’application de la Convention sur la diversité biologique et de partenariat selon la Commission des Nations Unies pour le développement durable;

Réitérant la nécessité d’accroître l’aide nationale et internationale pour les îles, en particulier les petits États insulaires en développement, pour qu’elles puissent mettre en oeuvre le programme de travail et renforcer les capacités locales en fournissant des ressources et des incitations financières nouvelles et additionnelles;

1. *Exhorte* les Parties, les autres gouvernements, les institutions financières et les autres organisations concernées à renforcer la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire et à s’inspirer d’approches insulaires satisfaisantes :

a) en promouvant et en favorisant les engagements régionaux de haut niveau comme les défis insulaires susmentionnés et autres activités de grande envergure qui ont permis d’élargir rapidement les aires marines protégées et autres objectifs prioritaires;

b) en adaptant et en développant des mécanismes avérés rentables pour renforcer les capacités locales, en particulier les réseaux d’apprentissage collégiaux, les échanges en matière d’apprentissage, le transfert de technologies, le partage des leçons apprises et des bonnes pratiques, les outils de communication et d’échange d’informations, l’assistance technique ciblée, la formation et l’éducation formelles;

c) en créant et soutenant des mécanismes financiers innovateurs pour la mise en oeuvre à long terme du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, y compris les fonds d’affectation spéciale, les échanges de “dettes” pour l’adaptation aux changements climatiques, les paiements pour services écologiques, et les taxes “vertes” perçues sur le tourisme ou l’utilisation de ressources naturelles qui sont consacrées à une conservation efficace; et

d) en finançant des bases de données et des portails d’information clés comme la base de données mondiales sur les îles et SIDSNet² afin de permettre un suivi efficace des espèces envahissantes et leur éradication prioritaire sur les îles en tant qu’outils précieux à l’appui de la mise en oeuvre du programme de travail.

2. *Appelle* les Parties à centrer l’attention et l’action internationales sur la gestion des espèces envahissantes, la restauration des écosystèmes et l’adaptation aux changements climatiques qui influent sur les moyens de subsistance et les économies insulaires, notamment :

² Respectivement : <http://gid.unep-wcmc.org/> et <http://www.sidsnet.org/>

a) en développant et renforçant la collaboration locale et régionale afin de gérer les espèces exotiques envahissantes dans les juridictions et entre elles, y compris dans la mesure du possible la diversité des méthodes réussies de prévention, de lutte et d'éradication et d'adopter en matière de biosécurité une approche qui couvre l'éventail tout entier des menaces envahissantes;

b) en intégrant l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques, la restauration des écosystèmes et la gestion des espèces envahissantes en faveur du bien-être des habitants dans tous les plans et projets de développement et de conservation des îles et en renforçant les capacités aux fins de leur exécution.

3. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à travailler ensemble sur une base intersectorielle pour :

a) créer et diffuser des outils et mécanismes appropriés afin d'appliquer l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et autres outils d'évaluation économique à l'appui de la prise de décisions au niveau des îles;

b) saisir l'occasion de réviser les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin d'intégrer davantage la conservation de la diversité biologique dans d'autres secteurs clés (comme par exemple l'agriculture, la pêche, la santé, l'énergie, le tourisme, la gestion intégrée des zones marines et côtières, l'éducation et le développement) et d'établir des objectifs nationaux spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et circonscrit dans le temps ainsi que des indicateurs connexes, conformément aux objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

c) coordonner ces activités avec le processus dirigé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU afin d'évaluer la mise en oeuvre du programme d'action de la Barbade et sa stratégie de mise en oeuvre connexe pour Maurice;

d) faire participer les dirigeants locaux et nationaux à des partenariats publics-privés résolus à gérer de manière durable leurs ressources naturelles, en particulier le rétablissement des stocks de poisson à des niveaux viables.

4. *Invite* les Parties à reconnaître et soutenir le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) en tant que partenaire efficace à l'appui de la mise en oeuvre du programme de travail.

5. *Prie* le Secrétaire exécutif de coopérer avec les organisations régionales et internationales en vue de promouvoir des systèmes nationaux d'information cohérents et harmonisés liés aux besoins de communication des conventions relatives à la diversité biologique ainsi que, le cas échéant, des systèmes de communication conjoints, en particulier pour les petits États insulaires en développement.

I. L'IMPORTANCE DES ÎLES POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DAN LE MONDE

1. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire (Programme de travail sur la diversité biologique insulaire) a été adopté en 2006 par la Conférence des Parties (décision VIII/1). Il s'applique aux Parties insulaires et Parties dotées d'îles, son but étant de réduire sensiblement le rythme d'appauvrissement de la diversité biologique insulaire afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable des îles, en particulier les petits États insulaires en développement. Son contenu a été élaboré après la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Maurice, 10-14 janvier 2005). Par conséquent, il comporte bon nombre des préoccupations manifestées par la Stratégie de Maurice en vue de la mise en oeuvre plus approfondie du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire fournit un cadre pour les politiques, les législations, les programmes et mesures, les partenariats régionaux et sous-régionaux, les programmes de coopération pour le développement et les partenariats de renforcement des capacités nécessaires pour conserver la diversité biologique insulaire et l'utiliser de manière durable.

2. Dans le paragraphe 6 de la décision IX/21, les Parties à la Convention ont identifié six priorités pour la mise en oeuvre du programme de travail:

- a) le renforcement des capacités;
- b) la prévention, la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes;
- c) les activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ceux-ci;
- d) la création et la gestion de réseaux d'aires marines protégées;
- e) l'accès et le partage juste et efficace des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques; et
- f) la réduction de la pauvreté.

3. Dans le paragraphe 10 de sa décision IX/21, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'entreprendre à l'une de ses réunions après la dixième réunion de la Conférence des Parties un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, dont les résultats seront soumis à la Conférence des Parties à sa onzième réunion. Ce programme de travail a été le dernier programme thématique à être adopté et il est également le dernier à être examiné. Le présent rapport est établi à l'appui des délibérations sur ce point de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire à sa seizième réunion.

4. Les îles sont importantes pour la Convention sur la diversité biologique et le monde :

- a) Les 175 000 îles de la planète hébergent plus de 600 millions d'habitants et fournissent des ressources vitales à beaucoup d'autres. Plus des deux tiers des Parties à la Convention sur la diversité biologique ont de vastes écosystèmes insulaires³ et plus de 75% de l'océan Pacifique se trouvent dans les zones économiques exclusives de pays insulaires du Pacifique;

³ <http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/shorelines/gshhs.html>

b) La gouvernance environnementale des îles avec leurs territoires maritimes (un sixième de la superficie totale de la planète) influe sur le climat, les approvisionnements en denrées alimentaires et les cycles de ressources dans le monde;

c) Les îles hébergent plus de 50% de la diversité biologique marine connue de la planète, sept de ses dix principaux récifs coralliens et dix de ses 34 principaux sites de conservation⁴;

d) La diversité biologique insulaire est particulièrement menacée : 64% de toutes les extinctions enregistrées dans l'histoire de l'humanité ont eu lieu sur des îles et les taux d'extinction des mammifères sont 177 fois plus élevés dans les écosystèmes insulaires que la moyenne globale pour tous les écosystèmes⁵;

e) Dans la plupart des États insulaires et les petits États insulaires en développement surtout, la diversité biologique est la source la plus importante de produits et services pour les moyens de subsistance et la sécurité sanitaire. Les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins constituent le socle de la plupart des économies et cultures insulaires (pêche, foresterie, agriculture et tourisme)⁶.

5. Les pressions sur les ressources insulaires s'intensifient. La population du Pacifique devrait augmenter de 50% d'ici à 2030, mettant sérieusement à l'épreuve ces ressources limitées et vulnérables. Les îles dans les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est, la Macaronésie⁷, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et l'Océan indien se trouvent sur des trajectoires similaires. Les pratiques d'aménagement des terres pour la sylviculture et l'agriculture (plantes et animaux) doivent être durables. Les pêcheries côtières et en haute mer risquent d'être surexploitées, les ressources halieutiques étant surexploitées autour des principales agglomérations urbaines. Un développement côtier non réglementé accentue la vulnérabilité aux impacts prévus des changements climatiques dans les zones côtières. Une direction politique et des mesures de gestion sont nécessaires pour enrayer et inverser ces tendances.

6. Cet examen approfondi documente l'état d'avancement significatif de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire depuis son adoption en 2006. Ces six dernières années, les Parties insulaires (y compris mais pas uniquement les petits États insulaires en développement) ont lancé de grandes initiatives tandis que de nouveaux programmes prometteurs ont été lancés pour les Parties dotées d'îles (y compris les îles d'outremer européennes). Des mécanismes régionaux et mondiaux de coopération ont également été établis, notamment et surtout les suivants :

a) Le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) a été créé comme l'un des principaux mécanismes de mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire;

b) Les initiatives insulaires régionales et multinationales ("Challenges") en Micronésie, dans les Caraïbes, dans le Triangle du corail, dans l'océan Indien et en Afrique de l'Ouest et d'autres initiatives de grande envergure dans le Pacifique accomplissent des progrès importants pour ce qui est de nombreuses questions mondiales essentielles et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique en créant des réseaux d'aires protégées, en adoptant des méthodes innovatrices de gestion de la pêche et en restaurant les espèces menacées;

c) De nombreuses Parties insulaires et Parties dotées d'îles ont pris des mesures aux niveaux régional et mondial, y compris l'Italie avec l'appui qu'elle a donné à la base de données mondiales sur la

⁴ Baldacchino, D. World of Islands (2007) - <http://www.islandstudies.ca/worldofislands.html>

⁵ Loehle, Craig et Willis Eschenbach. 2011. Historical bird and terrestrial mammal extinction rates and causes. *Diversity and Distributions*

⁶ <http://www.islandstudies.ca/worldofislands.html>

⁷ Groupe d'îles dans l'océan de l'Atlantique nord à proximité de l'Europe et de l'Afrique du Nord, y compris les îles Madères ??? Madéira, les Açores, le Cap-Vert et les îles Canaries.

biodiversité (Global Islands Database) du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Nouvelle-Zélande pour ce qui est des espèces envahissantes et de la restauration des écosystèmes, le message de la France et l'Union européenne (UE) émanant de l'île de la Réunion et l'Action préparatoire du programme volontaire du Parlement européen pour la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques dans les territoires d'outre-mer européens (BEST), un actif essentiel pour que l'Union européenne réalise les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique;

d) Les dirigeants insulaires partout dans le monde s'engagent à construire des économies insulaires plus durables et plus résilientes (vertes et bleues). Pour de nombreuses îles comme la Barbade, Cuba, les Maldives et de nombreuses îles du Pacifique, leur petite taille, leur gouvernance et leurs économies rendent possible la formulation de stratégies, politiques et partenariats holistiques, intégrés et plurisectoriels en vue de faciliter l'adoption d'économies plus viables. Les enseignements tirés dans ces États insulaires peuvent être d'une grande utilité pour le reste du monde, le soutien à ces dirigeants pionniers et à leurs citoyens étant rationnel à l'échelle mondiale⁸.

II. MÉTHODOLOGIE POUR L'EXAMEN APPROFONDI DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE INSULAIRE

7. Cet examen approfondi repose sur sept sources d'information :

a) Examen de 46 quatrièmes rapports nationaux à la Convention de Parties insulaires et de quelques Parties dotées d'îles⁹. Les résultats sont résumés au tableau 1 ci-dessous et examinés plus en détail par région dans le document d'information UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/3;

b) Vingt-sept rapports volontaires soumis en réponse aux notifications 2011-032, 2011-086 et 2011-107 de Parties insulaires, de Parties dotées d'îles, d'îles d'outre-mer, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations intergouvernementales (OIG)¹⁰;

c) Des données ont également été collectées à deux ateliers d'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dans les Caraïbes et les îles du Pacifique¹¹. A ces deux ateliers ont été effectués des travaux sur l'évaluation et les mesures en coopération avec le programme de travail sur les aires protégées;

d) Une enquête électronique a été largement diffusée au Partenariat insulaire mondial (GLISPA) et à ses réseaux apparentés du 23 October au 4 novembre 2011 au moyen du WUFOO, un outil

⁸ Sources: Island Business News 45/2, mai 2010 http://www.unep.org/pdf/green_economy_blue.pdf, http://www.unep.org/greenconomy/portals/88/documents/advisory_services/Barbados.pdf, <http://www.unep.org/greenconomy/SuccessStories/OrganicAgricultureinCuba/tabid/29890/Default.aspx>

⁹ Les 33 États insulaires (y compris le Japon et l'Australie) et une sélection de 13 Parties dotées d'îles qui avaient soumis leur quatrième rapport national au Secrétariat pour le 1^{er} juillet 2011 (Brésil, Argentine, Chili, Danemark, Equateur, Espagne, France, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni et Venezuela).

¹⁰ Des rapports ont été soumis par six Parties insulaires (Antigua-et-Barbuda, Australie, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Zélande, Sainte-Lucie et Samoa). Quatre Parties dotées d'îles (Colombie, Italie, Mexique et Pérou), quatre îles du Royaume-Uni (île Ascension, îles Cayman, îles Guernsey et îles Jersey) et la France (également par le biais de son Institut de recherche et de développement) ont fait rapport sur ces îles. Quatre organisations non gouvernementales (Royal Society for the Protection of Birds – RSPB, Island Conservation, Media Impact et RARE) et quatre organisations intergouvernementales (Union internationale pour la conservation de la nature, Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU, Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement et Secrétariat de la Communauté du Pacifique) ont également apporté une contribution.

¹¹ Atelier régional pour les pays des Caraïbes sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (17-21 octobre 2011, St-George, Grenade) et atelier régional pour la région du Pacifique sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (3-7 octobre 2011, Nadi, Fidji)

en ligne pour la collecte de données. Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : www.cbd.int/island/output.shtml. Cinquante réponses ont été reçues et analysées;

e) Un forum électronique a été effectué du 15 novembre au 24 décembre 2011 et des commentaires sont publiés sur le site Internet de la Convention (<http://www.cbd.int/island/forum>);

f) Le présent document a été publié sur la page d'accueil de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire pour un bref examen collégial entre le 23 février et le 5 mars 2012;

g) Des consultations continues et en cours ont été effectuées d'un bout à l'autre du processus via le GLISPA, une plate-forme coopérative pour la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire qui comprend plus de 20 Parties et des dizaines d'organisations concernées¹².

8. En tant que programme thématique le plus récent de la Convention, le programme de travail sur la diversité biologique insulaire a des buts et objectifs qui complètent ceux du Plan stratégique 2002-2010 de la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, ses objectifs et ses mesures prioritaires sont en grande partie compatibles avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses 20 objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (décision X/2) adoptés à la dixième réunion de la Conférence des Parties. C'est pour cette raison mais aussi pour faciliter une évaluation future des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs que les Parties ont été invitées à faire rapport sur la mise en oeuvre de leur programme de travail sur la diversité biologique insulaire selon les objectifs d'Aichi¹³. Les Parties avaient également la liberté de faire rapport conformément au format du programme de travail originel sur la diversité biologique insulaire (7 cibles, 11 buts, 21 objectifs et plus de 50 mesures prioritaires propres aux îles) ou dans tout autre format souhaité. Pour faciliter le suivi et l'évaluation, le tableau 1 du présent document utilise les 20 objectifs d'Aichi comme référence.

9. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire donne aux petits États insulaires en développement et aux autres Parties à la Convention dotées d'îles¹⁴ une plate-forme stratégique pour identifier clairement et hiérarchiser leurs problèmes communs. Ces problèmes sont souvent liés à l'isolement relatifs des îles, à leur fragilité écologique unique en son genre, à leur dépendance à l'égard de la diversité biologique pour leur sécurité alimentaire et la sécurité de leurs moyens de subsistance, à des capacités et ressources limitées ainsi qu'à l'effet disproportionné des changements climatiques, des événements météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles et des espèces exotiques envahissantes sur leurs habitants et leurs moyens de subsistance. Par conséquent, la Convention a accordé un statut spécial aux pays les moins avancés et petits États insulaires en développement¹⁵. Dans d'autres programmes de travail et questions intersectorielles de la Convention sur la diversité biologique (comme par exemple les aires protégées, les changements climatiques et la diversité biologique au service du développement), il peut s'avérer difficile de reconnaître les réalisations et les besoins des Parties insulaires qui sont éclipsés par des Parties ayant plus d'habitants, une plus grande taille géographique, davantage de ressources ou une plus grande influence politique.

¹² Des commentaires et suggestions via ces deux derniers canaux ont été reçus de BirdLife International, du PROE, de l'Australie, de l'University of the South Pacific, de l'île Chumbe, de l'UICN/Outre-mer, de l'UE, du PNUE-WCMC, de The Nature Conservancy et du Mexique.

¹³ Une comparaison entre le programme de travail sur la diversité biologique insulaire et les objectifs d'Aichi est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/islands/doc/idr/comparison-sp-pow.pdf>

¹⁴ Ce sont : a) les grandes nations insulaires (comme le Japon, Madagascar, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni); b) les nations archipélagiques (comme l'Indonésie et les Philippines); et c) toutes les Parties à la CDB dotées d'îles continentales ou océaniques. Ces dernières comprennent les Parties possédant de vastes régions insulaires (comme le Canada, l'Équateur et la Russie), les Parties possédant de nombreuses îles côtières (comme l'Australie, la Chine, l'Italie et le Mexique) et les Parties qui possèdent un très petit nombre d'îles (comme le Pérou et le Yémen)

¹⁵ Voir le préambule de la Convention et l'article 20.6 et 7; décision VIII/1 de la huitième réunion de la Conférence des Parties.

10. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire est également un outil utile pour les Parties dotées d'îles. C'est ainsi par exemple que de nombreuses îles européennes d'outre-mer font face à des défis environnementaux similaires à ceux de leurs voisins régionaux et risquent de se heurter à des difficultés institutionnelles ou de capacité qui les empêchent de tirer parti des outils et initiatives de la Convention sur la diversité biologique. Les îles d'outre-mer sont quelques-unes des parties les plus biodiverses de l'Europe et elles donnent des leçons très utiles sur l'utilisation durable de la diversité biologique comme pour l'évaluation économique de la diversité biologique et des services écosystémiques — solutions qui pourraient être partagées avec l'Europe continentale toute entière et ses voisins régionaux.

11. Du fait de leur petite taille et de leurs écosystèmes intégrés, les îles peuvent également offrir des possibilités de pilotage de solutions intégrées pour différents accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les trois conventions de Rio. L'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes dans les îles ont contribué à aggraver les impacts dûs aux changements climatiques et à la dégradation des terres et vice-versa, avec des conséquences négatives pour le bien-être des habitants. Dans le même temps, les écosystèmes sains et résilients contribuent pour beaucoup à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements. C'est pour ces raisons que le programme de travail sur la diversité biologique insulaire reconnaît et souligne les liens intrinsèques entre la diversité biologique, l'aménagement des terres et les changements climatiques. Des informations additionnelles sur ces liens figurent dans un document d'information sur l'intégration des impacts des changements climatiques et des activités d'intervention dans le programme de travail sur la diversité biologique insulaire (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/4).

12. Il ressort d'une analyse de tous les rapports et contributions volontaires que le programme de travail sur la diversité biologique insulaire a facilité et catalysé les progrès accomplis ces six dernières années dans toutes les régions et aux fins de la réalisation de 14 (70%) des 20 objectifs d'Aichi (voir le tableau 1 ci-dessous) :

a) Trois objectifs – prise de conscience générale (1), aires protégées (11) et participation des communautés autochtones et locales/protection des savoirs traditionnels (18) – ont été considérés comme ayant fait l'objet de "progrès satisfaisants", à savoir une activité importante dans plus de la moitié des régions avec des résultats encourageants ou positifs;

b) Deux régions au moins ont fait part d'une activité importante concernant 11 objectifs, ce qui a été considérés comme des "progrès modérés";

c) Quasiment aucune activité n'a été communiquée pour deux objectifs essentiels fondés sur des menaces, à savoir la pollution et l'eutrophisation (8) et l'acidification des océans/changements climatiques (10). Par ailleurs, aucune Partie insulaire n'a encore ratifié le protocole de Nagoya (16) encore que 8 petits États insulaires en développement et 6 Parties insulaires l'aient déjà signé;

d) Les objectifs ayant fait l'objet de progrès limités mais d'initiatives prometteuses comprennent l'intégration de la diversité biologique dans le développement (2), la réduction de la perte d'habitats (5) et la prévention d'extinctions (12).

Les données disponibles et les rapports n'ont pas permis de faire une analyse détaillée et robuste des différences régionales.

13. Bien que le programme de travail sur la diversité biologique insulaire n'ait pas encore été mis en oeuvre dans son intégralité, les progrès insulaires sont sans aucun doute plus avancés pour certains objectifs lorsqu'on les compare à la performance globale indiquée dans la troisième édition des

“Perspectives mondiales de la diversité biologique”¹⁶. Cela vaut en particulier pour la participation des communautés autochtones et locales (18), l'utilisation d'incitations économiques comme outils de politique générale (3) et les activités de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (9).

14. Le tableau 1 résume les progrès mentionnés plus en détail dans le document d'information UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/3, utilisant pour ce faire les critères d'activité simples énumérés ci-dessous. En bref, seuls des exemples et des tendances régionales ou mondiales sont fournis. Toutes les listes devraient être considérées comme incomplètes puisque des données comparables ne sont pas disponibles pour toutes les Parties.

4	Progrès satisfaisants = activité importante dans plus de la moitié des régions
3	Progrès modérés = activité importante dans deux régions ou plus
2	Progrès précoces = nouvelles initiatives prometteuses dans un ou plusieurs pays ou régions
1	Progrès limités ou aucun progrès = peu ou pas d'activité dans les régions

¹⁶ Les “Perspectives mondiales de la diversité biologique” est une publication phare de la CDB qui est le résultat de l'analyse des rapports nationaux soumis par les Parties. Sa troisième édition a été lancée à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire en 2010. Pour de plus amples détails, voir à l'adresse suivante : www.cbd.int/GBO3.

Tableau : Evaluation des niveaux d'activité dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire au moyen des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

<p><i>But stratégique A. Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société</i></p>		
Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	4	<p>Les niveaux de sensibilisation sont considérés comme faibles mais ils augmentent considérablement. Entre 40% (Afrique) et 80% (Caraïbes, Asie) des Parties dans toutes les régions décrivent des activités couronnées de succès dans le domaine des communications, de l'éducation et de la sensibilisation du public (CESP). La République dominicaine les considèrent comme l'une de ses principales réussites. D'autres ont produit des inventaires de la diversité biologique insulaire (Mexique) ou incorporé la diversité biologique dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux (Singapour) ou dans les médias locaux (Bermudes).</p> <p>Deux organisations internationales en matière de communications – Media Impact et RARE – ont travaillé avec des États et des organisations partenaires dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Amérique latine et en Asie pour fournir des outils de sensibilisation avérés (p.ex. des campagnes de marketing sociales et des téléromans) et un soutien professionnel spécialisé tout en renforçant les compétences locales.</p>
Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.	2	<p>L'évaluation de diversité biologique en est toujours à ses débuts dans les îles mais des initiatives prometteuses sont notifiées par Antigua-et-Barbuda (au moyen de son plan national de développement physique), l'Australie, les Comores, Madagascar, le Mexique (avec sa stratégie nationale pour le développement durable des îles, le Samoa et la Nouvelle-Zélande (avec la stratégie 2010 de son Département de la conservation pour gérer les îles). Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'utilisation des évaluations d'impacts sur l'environnement des projets de développement destinés à intégrer et mesurer la diversité biologique. Plusieurs îles européennes font rapport sur des plans intégrés de développement et de diversité biologique.</p>
Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.	3	<p>Les Caraïbes ont fait des progrès avec des programmes d'incitation en République dominicaine, à Saint-Christophe-et-Nevis, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. L'Irlande, les Maldives, Malte et le territoire portugais d'outre-mer de Madère font eux aussi partie de leur utilisation d'incitations. Les petits États insulaires en développement du Pacifique signalent le manque de programmes consacrés à cette question. L'Australie et la Nouvelle-Zélande signalent qu'elles avancent.</p>

<p>Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.</p>	3	<p>Entre 16% (Asie) et 60% (Afrique) des Parties ont noté une participation accrue du secteur privé à la production durable. Les Comores et Maurice en Afrique, le Sri Lanka en Asie, Sainte-Lucie et la République dominicaine dans les Caraïbes, le Pérou (au moyen de son programme PROABONOS sur l'utilisation durable des ressources insulaires) et l'Australie font part d'initiatives spécifiques. EURODOM, une association de secteurs économiques dans les îles françaises d'outre-mer encourage les pratiques commerciales soucieuses de la diversité biologique.</p>
<p><i>But stratégique B. Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable</i></p>		
<p>Objectif 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites</p>	2	<p>Les Parties font part de pertes d'habitat continues et considérables (plus de 40% font ressortir une diminution de la couverture des palétuviers) et de rares progrès dans la réduction des taux de perte, de dégradation ou de fragmentation. Il y a des exceptions prometteuses comme l'Australie où le taux de perte des habitats a été réduit et Singapour où la couverture verte a augmenté de 10% ces 20 dernières années. Quatre Parties du Pacifique font part de progrès au moyen d'évaluations d'impact sur l'environnement, de plans d'affectation des terres et de données SIG.</p>
<p>Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p>	3	<p>La surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sont encore considérables. <i>Caraïbes</i> : Cuba, la Dominique et Sainte-Lucie font part de progrès et de la récupération de quelques stocks de poissons comme par exemple au moyen de la création de la zone de gestion marine de la Soufrière à Sainte-Lucie. <i>Afrique</i> : Le Cap-Vert, les Comores et Maurice ont promulgué des lois et des mesures réglementaires dans le secteur des pêches. <i>Pacifique</i> : Huit Parties insulaires à l'Accord de Nauru appliquent des mesures de conservation innovatrices pour la gestion du thon et d'autres stocks de poissons, y compris les aires marines protégées localement. <i>UE</i> : La région autonome des Azores (Portugal) a dans ses eaux territoriales zone interdite à la pêche au chalut.</p>
<p>Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.</p>	3	<p>En dépit d'une dégradation globale continue, quelques Parties font part de progrès. Le régime foncier coutumier offre des opportunités mais pose aussi des dangers. <i>Agriculture</i> : 60% des Parties du Pacifique constatent une tendance de plus en plus grande à la production d'aliments organiques et des Parties de l'UE (5), des Caraïbes (2), de l'Afrique (3) et de l'Asie (2) encouragent des pratiques durables et/ou sont les témoins d'une utilisation accrue de ces pratiques. <i>L'aquiculture</i> augmente partout dans le monde et seuls Malte, les États fédérés de Micronésie et les Tonga font état du succès obtenu dans la maîtrise de son expansion et de ses impacts. <i>Sylviculture</i> : Quatre Parties représentant quatre régions ont fait état d'une augmentation de</p>

		la couverture forestière – Cap-Vert (30%), Viet Nam (20%), Philippines (10%) et République dominicaine (6%). Trois autres (Fidji, Japon et Maldives) ont eux fait état de la mise au point ou de l'application de bonnes pratiques en matière de sylviculture durable.
Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.	1	La plupart des Parties font état d'une aggravation de la pollution, rares étant celles qui connaissent un succès modéré. La gestion des eaux usées s'est améliorée à Maurice. Des réglementations ont été élaborées dans les Caraïbes. La qualité de l'eau s'est quelque peu améliorée aux Philippines et en Nouvelle-Zélande. En Irlande, la qualité de l'eau est assez bonne mais l'eau contient des niveaux de nutriment élevés. Des programmes de contrôle des sédiments ont été mis en place dans ces bassins versants clés des États fédérés de Micronésie.
Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.	3	<p>Les îles constituent un pôle de gestion important de la lutte contre les espèces envahissantes dans le monde, faisant part de différentes mesures propres à renforcer la prévention, l'éradication et la gestion des animaux, des plantes et des micro-organismes destructeurs. Des Parties de toutes les régions ont fait état de l'existence de programmes actifs de lutte contre les espèces envahissantes. A l'échelle mondiale, les pays et les organisations suivantes montrent aussi la voie à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Nouvelle-Zélande a beaucoup avancé depuis 1997 dans la lutte contre les espèces envahissantes; elle a accueilli l'atelier pionnier <i>Helping Islands Adapt</i> qui portait sur la collaboration régionale pour mieux gérer ces espèces. • Le Mexique a adopté une stratégie nationale de lutte contre les espèces envahissantes, a éradiqué 40 populations de mammifères envahissants de 28 îles et proposé de réduire de 20 à 50% les impacts des espèces envahissantes sur les îles d'ici à 2020. • Le Micronesia Biosecurity Plan (MBP) est un processus régional sans précédent dont l'objet est de lutter contre les espèces envahissantes dans tous les écosystèmes, taxons et voies d'introduction. • Le groupe des spécialistes de l'IUCN sur les espèces envahissantes fournit un appui technique essentiel, crée des réseaux de travail et facilite l'échange d'informations entre les îles, y compris des bases de données clés. • Le Birdlife International's Pacific Partnership assure une gestion efficace des espèces envahissantes à l'échelle locale et favorise un renforcement des capacités dans les pays. • Island Conservation, une ONG internationale, travaille avec les Parties insulaires à l'organisation d'une campagne mondiale concertée de lutte contre les vertébrés envahissants sur les îles.
Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	1	Les rapports sont très négatifs pour les écosystèmes côtiers, la couverture de corail et le blanchiment partout dans le monde, résultat en grande partie de la surpêche, de la pollution et des changements climatiques. Un petit nombre de Parties font certes état de progrès – comme Singapour avec l'élevage de coraux et le Samoa avec ses initiatives de conservation villageoises – mais la diminution de la couverture est la norme. Les Maldives, Samoa, Nioué et les États fédérés de Micronésie mettent en relief leurs plans d'adaptation bien

			coordonnés tout en notant la tendance négative globale.
But stratégique C. Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique			
Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	4		<p>Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en place de réseaux d'aires protégées partout dans le monde, notamment par le truchement de Parties insulaires et d'autres gouvernements oeuvrant ensemble à des initiatives régionales ou "island Challenges" en Micronésie (5), dans les Caraïbes (8) et dans le Triangle de corail (6), de nouveaux Challenges voyant le jour dans la partie occidentale de l'océan Indien et en Afrique de l'Ouest. Un grand nombre avancent vers des buts communs de 20 à 30% de leurs terres et de leurs eaux dans des aires légales protégées qui sont gérées avec efficacité. D'autres Parties, en particulier les petits États insulaires en développement, ont créé de nouveaux sites du patrimoine mondial (comme Kiribati) et des réserves de biosphère (comme le Réseau des réserves de biosphère de l'Asie du Sud-Est). La République de Kiribati et les États-Unis d'Amérique ont créé les deux aires marines protégées les plus grandes du monde et créé ensemble <i>Big Ocean</i>, un réseau en expansion pour les aires marines gérées les plus grandes de la planète. Le réseau d'aires marines localement gérées aide les aires protégées que gèrent les communautés dans 15 États insulaires du Pacifique. Parmi les Parties dotées d'îles, le Mexique, le Pérou, le Brésil, la France et le Royaume-Uni ont indiqué qu'ils créaient d'importantes nouvelles aires insulaires protégées.</p> <p><i>Estimations des aires protégées</i> : Les estimations notifiées de la superficie des terres bénéficiant d'une protection juridique varient de 3 à 10% (pays insulaires du Pacifique, Singapour) à 20-35% (Malte, Sri Lanka, îles Canaries et Nouvelle-Zélande). Pour les aires marines, les estimations varient entre 7% (Nouvelle-Zélande) et 10% (Australie) et entre 20 et 30% pour quelques-unes des Parties qui participent aux Challenges des Caraïbes et de la Micronésie.</p> <p><i>Efficacité</i> : Actuellement, le suivi des aires protégées pour en évaluer l'efficacité est limité et il constitue une priorité pour l'avenir.</p>
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	2		<p>Médiocres ont été les progrès accomplis pour prévenir ou inverser les extinctions d'espèces, 62% des Parties dans les Caraïbes et le Pacifique faisant état d'un manque de données pour faire des évaluations complètes. S'agissant des tortues de mer et des oiseaux, les programmes de conservation, de récupération et de restauration ont été couronnés de succès dans plusieurs îles. Quelques partenaires internationaux – Island Conservation, RARE et BirdLife International – se spécialisent dans la prestation d'une aide aux pays et organisations partenaires qui se livrent à des campagnes réussies, leur fournissant des compétences techniques et formant des professionnels locaux qui seront chargés de diriger les futures activités.</p>
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes	3		<p>Bien que les ressources génétiques, les cultures sauvages et les savoirs traditionnels en matière d'agriculture et de plantes médicinales continuent d'accuser de vastes pertes, toutes</p>

<p>cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.</p>		<p>les Parties font état d'un succès partiel avec les banques de gènes et de semences. Ces activités favorisent aussi bien la diversité biologique que la sécurité alimentaire. Le Japon note que sa banque de gènes est actuellement la plus grande du monde. Les Tonga font état de son succès avec des exploitations agricoles expérimentales de l'Etat; Antigua-et-Barbuda fait état de progrès notables dans la création d'exploitations agricoles biologiquement diverses. Le Sri Lanka enfin fait état du manque de capacités pour préserver le bétail plutôt que le germoplasme.</p>
<i>But stratégique D . Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes</i>		
<p>Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.</p>	3	<p>La plupart des Parties signalent que l'eau douce et les moyens de subsistance sont les principaux services écosystémiques gérés. La majorité craint que le récent ralentissement de l'économie n'ait rendu les communautés pauvres plus tributaires de leurs ressources naturelles, ce qui accentue les pressions sur la diversité biologique. Nombreuses sont celles qui proposent des solutions communautaires comme l'Indonésie avec ses "forêts sociales", les Philippines avec la gestion communautaire des forêts et le Sri Lanka avec ses "jardins forestiers/locaux", solutions qui font toutes participer les communautés locales à la restauration/gestion des ressources dont dépendent leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Les aires marines localement gérées de Fidji et les réserves halieutiques de Samoa en sont d'autres exemples.</p>
<p>Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	3	<p>Entre 34% (Caraïbes) et 84 % (Asie) des Parties déclarantes font état de programmes de restauration actifs bien que des objectifs précis n'aient pas été définis de manière systématique. Des programmes de remise en état et de restauration des mangroves et des forêts sont mentionnés pour les Bermudes, Chypre, la République dominicaine, Fidji, l'Indonésie, Madagascar, Malte, les Philippines, Sainte-Lucie, Samoa, Singapour, les Tonga, le Tuvalu, le Viet Nam et le département d'outre-mer de la France qu'est l'île de la Réunion. Des programmes visant à protéger les bassins versants et les zones humides sont en cours à la Trinité-et-Tobago et au Viet Nam, les Bermudes restaurant des mangroves et des lits d'herbes marines.</p>
<p>Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.</p>	1	<p>A ce jour, 14 Parties insulaires seulement (dont 8 petits États insulaires en développement) ont signé le Protocole de Nagoya sur 92 signataires à l'échelle mondiale. Aucune Partie insulaire ne l'a encore ratifié. Entre 40 et 60% des Parties de toutes les régions font état de progrès dans l'établissement de cadres juridiques d'accès et de partage des avantages au niveau national tout en notant que le renforcement des activités et l'application faisaient défaut. Le Sri Lanka, Singapour, les Philippines, le Groenland, l'Irlande, les îles Cook, Samoa, Fidji, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont donné des exemples concrets d'accès et de partage des avantages.</p>

But stratégique E. Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités		
Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	3	<p>Des 43 Parties insulaires à la CDB (y compris l'Australie et le Japon), 5 seulement (10%) ont actualisé depuis 2002 leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, 29 (58%) les révisent actuellement, 8 (16%) élaborent un premier plan et 3 (6%) n'ont rien déclaré. 20% (Afrique) à 50% (Asie, Caraïbes) seulement des Parties déclarantes font état de l'élaboration de stratégies et plans d'action avec d'amples consultations et 50% en moyenne notent que leurs stratégies et plans d'action doivent être actualisés. Seule la Nouvelle-Zélande a fait état de la réalisation de cet objectif. Nombre d'îles et de territoires d'outre-mer européens ont également des plans et des stratégies pour la diversité biologique.</p> <p>En dépit des sérieuses préoccupations insulaires concernant les changements climatiques, ceux-ci ne sont pas inclus dans de nombreux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique encore que plusieurs pays aient des plans propres au climat comme par exemple le plan d'action national conjoint pour la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation .</p> <p>Aucune donnée n'est disponible sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mais quelques Parties qualifient la non-affectation des responsabilités et le manque d'approbation du Parlement comme des obstacles à la mise en œuvre.</p>
Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	4	<p>Entre 50% (Afrique et Caraïbes) et 90% (Pacifique) des Parties font état de la participation des communautés autochtones et locales aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, à la gestion des terres et des aires protégées ainsi que de la documentation et protection des savoirs traditionnels. Au cours de la dernière décennie, plus de 12 000 km² dans le Pacifique sud ont été placés sous un système communautaire de gestion des ressources marines appelé Aires marines localement gérées. Le réseau de ces aires fait intervenir 500 communautés dans 15 États insulaires du Pacifique et les savoirs traditionnels sont en cours de documentation.</p>
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	3	<p>La coopération s'intensifie et est satisfaisante en Asie et dans le Pacifique, jugée en place mais insuffisante dans les Caraïbes et en Amérique latine. Les principaux obstacles mentionnés sont le roulement des effectifs et le manque de capacités, en particulier pour la télédétection. En France et dans ses îles d'outre-mer, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) coopère activement avec plusieurs universités qui desservent leurs territoires, de nombreuses bases de données utiles étant tenues à jour et partagées ensemble.</p>

Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.

3

En général, les Parties déclarantes signalent que les fonds destinés à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ont augmenté mais qu'ils demeurent insuffisants. Il sied de noter que les Parties en développement appuient directement la conservation des îles avec des crédits budgétaires nationaux (les Philippines et le Viet Nam par exemple), des fonds d'affectation spéciaux nationaux et régionaux (comme par exemple le Micronesia Conservation Trust, le Caribbean Biodiversity Fund, le New Guinea's Mama Graun Conservation Trust) et d'autres systèmes de financement spéciaux (p.ex. la licence de pêche inverse de Kiribati, les taxes "vertes" des visiteurs des Palaos, et les échanges de dettes proposés pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes). La Commission européenne, le Japon, Malte, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait état d'un vaste soutien financier régional et mondial pour la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire.

III. RÉSULTATS ET LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

15. Dans l'ensemble, le programme de travail sur la diversité biologique insulaire a suscité une grande attention et donné lieu à l'adoption de mesures visant à réaliser les objectifs de la Convention dans les écosystèmes insulaires. Depuis 2006, d'importantes initiatives de conservation des îles ont été lancées par des partenaires nationaux, sous-régionaux, régionaux et multinationaux, en coopération avec des ONG internationales de même qu'avec le soutien notable du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier le Micronesia Challenge, le Caribbean Challenge, la zone protégée des îles Phoenix de la République de Kiribati et l'Initiative du Triangle de corail (voir Objectif 11). Des initiatives multinationales similaires sont en cours d'exécution dans la partie occidentale de l'océan Indien, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives ont permis d'accomplir des progrès considérables dans les domaines que sont les réseaux d'aires marines protégées, la gestion fondée sur les écosystèmes et le financement durable tout en contribuant à promouvoir les travaux sur l'adaptation aux changements climatiques. Leur succès est attribuable en grande partie à la détermination des dirigeants politiques aux niveaux les plus élevés, à la collaboration au sein des juridictions politiques (pays et territoires d'outre-mer) et à des approches qui couvrent de multiples priorités insulaires et mondiales.

16. Les Parties ont également signalé que le programme de travail sur la diversité biologique insulaire contribuait directement et indirectement à obtenir un volume accru de fonds nationaux et internationaux. Etant donné que la conservation des îles requiert des capacités à long terme, les faits nouveaux les plus significatifs sont les différents mécanismes innovateurs de financement (comme par exemple les fonds d'affectation spéciale, les taxes, les licences et les échanges de dettes pour l'adaptation aux changements climatiques) mis sur pied par les Parties et les îles d'outre-mer afin de garantir une base de financement pour leurs réseaux d'aires protégées et autres activités de conservation. Une nouvelle aide substantielle est également fournie par l'Alliance pluriannuelle FEM-Pacifique pour un avenir viable et le Fonds européen de développement (FED) pour les pays les moins avancés (PMA) et les États insulaires (comme par exemple l'Alliance mondiale contre le changement climatique pour le Pacifique et les Caraïbes. Lancé en 2010, le Programme volontaire du Parlement européen pour la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques dans les territoires d'outre-mer européens (BEST) offre une occasion exceptionnelle de créer des instruments de gouvernance et de financement innovateurs de long terme.

17. Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les stratégies nationales de développement durable ont été identifiées comme des outils clés pour mettre en oeuvre et intégrer le programme de travail sur la diversité biologique insulaire. Au 1^{er} février 2012, 29 petits États insulaires en développement et huit nations insulaires avaient une stratégie et un plan d'action nationaux pour la diversité biologique dont 11 au moins avaient révisé leurs plans une fois au moins, trois autres étant en cours de révision. Quelque 30 Parties ont pris en compte les changements climatiques à un certain niveau dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique mais seule l'Australie a un plan d'action national pour la diversité biologique et les changements climatiques. Le Mexique a établi un plan de développement durable pour tous ses territoires insulaires. Plus récemment, des activités ont été entreprises pour formuler des stratégies harmonisées couvrant les préoccupations en matière de diversité biologique et de changements climatiques en recourant soit au Plan d'action national conjoint pour la gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques soit aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation comme dans le cas du Samoa. A la demande de plusieurs Parties insulaires, l'Australie a organisé des projets portant sur l'établissement de rapports conjoints sur toutes les conventions de Rio. La quasi-totalité des Parties se heurtent à des difficultés pour mettre en oeuvre et à jour les nombreux plans qu'elles produisent. Les mises à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique offrent une occasion on ne peut plus opportune de coordonner et d'intégrer les plans pour la diversité biologique avec les changements climatiques et le développement durable.

18. Un rapport 2011 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) sur les îles d'outre-mer de l'Union européenne (Perspectives d'action pour la biodiversité dans l'outre-mer européen, <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2011-024.pdf>) montre que ces îles ne participaient que de façon marginale aux processus de la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, des politiques et stratégies spécifiques pour la diversité biologique insulaire outre-mer ne sont pas forcément incluses dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que dans les politiques de lutte contre les changements climatiques des États membres de l'UE et elles peuvent ne pas toujours être coordonnées aux niveaux local et sous-national.

19. Le fait que la plupart des Parties insulaires ont fait rapport sur les programmes de gestion des espèces envahissantes confirme l'énorme impact des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique et la volonté des Parties de prendre des mesures. La publication de l'IUCN intitulée *Turning the Tide* (2002)¹⁷ donne des exemples encourageants de l'éradication ou de la gestion des espèces envahissantes partout dans le monde ainsi que de la récupération des écosystèmes en résultant.

20. Le Partenariat insulaire mondial (GLISPA)¹⁸ s'est révélé une plate-forme de soutien très efficace pour la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire. Crée en 2006, il a été reconnu par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans la décision IX/28 comme un partenariat essentiel pour cette Convention. Au début de 2012, le GLISPA avait déjà mobilisé plus de 125 millions de dollars des États-Unis d'Amérique et aidé des pays et des organisations à concevoir, lancer, financer et renforcer plus de 12 grands engagements. Bon nombre des défis insulaires et d'autres initiatives mis en relief dans l'analyse ci-dessus ont travaillé avec le GLISPA pour promouvoir leur collaboration, leur planification et leur mise en oeuvre.

IV. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉS

21. Cet examen approfondi a montré que, ces six dernières années, les objectifs et actions du programme de travail sur la diversité biologique insulaire ont fait l'objet de maintes activités. Il s'est toutefois aussi dégagé que, malgré les progrès prometteurs accomplis par de nombreuses Parties dans leurs domaines prioritaires, les principaux obstacles qui se dressent devant la protection de la diversité biologique insulaire demeurent les mêmes – “C'est dans ces îles que l'on observe les plus forts taux d'extinction et les populations actuelles continuent d'être gravement menacées par les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques et la variabilité du climat, les catastrophes naturelles et écologiques, la dégradation des terres [et des habitats] et la pollution marine d'origine terrestre” (paragraphe 9 de l'annexe de la décision VIII/1).

22. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire a également mentionné une longue liste d'obstacles majeurs rencontrés par les îles qui s'efforcent de résoudre ces problèmes systémiques qui existent encore de nos jours : “populations et économies de petite taille, capacité limitée des institutions du secteur public et du secteur privé, éloignement des marchés internationaux, fréquence des catastrophes naturelles et impact des changements climatiques (notamment élévation du niveau de la mer), fragilité des écosystèmes terrestres et marins (particulièrement touchés par les aménagements touristiques et par les pratiques non durables d'exploitation agricole et forestière), coût élevé des transports, faible diversification de la production et des exportations, dépendance à l'égard du marché mondial, concentration des exportations, instabilité des rentrées de fonds et sensibilité plus grande aux perturbations économiques” (paragraphe 10 de l'annexe de la décision VIII/1).

23. Pour bien comprendre les grands obstacles auxquels se heurtent les gouvernements des îles et leurs partenaires dans la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire, une enquête de type questionnaire en ligne a été effectuée (voit le paragraphe 7 de la section II pour les

¹⁷ http://www.issg.org/pdf/publications/turning_the_tide.pdf.

¹⁸ Pour de plus amples informations sur le GLISPA, voir à l'adresse suivante : www.cbd.int/island/glispa.shtml.

méthodes). Des réponses ont été reçues d'un groupe très divers de 50 personnes du Pacifique, des Caraïbes, de l'océan Indien, de l'Union européenne et de l'Amérique latine, qui représentaient des gouvernements et des ONG. Les difficultés les plus fréquemment rencontrées qu'ont communiquées les gouvernements, les ONG et d'autres répondants dans deux régions ou plus étaient les suivantes :

- a) Législation et application (82%). En certains endroits, les mandats législatifs pour l'action en matière de conservation de la diversité biologique sont inadéquats tandis que, dans d'autres, la législation est satisfaisante mais son application insuffisante;
- b) Fonds insuffisants (68%). Même lorsque de nouveaux programmes et mécanismes de financement fournissent un soutien national et international accru, six Parties seulement ont indiqué qu'elles bénéficiaient de ressources financières suffisantes;
- c) Capacité limitée de mise en oeuvre (66%). Les unités gouvernementales n'ont fréquemment qu'une dotation en personnel restreinte, chaque personne étant chargée de multiples questions qui, souvent, sont sans rapport l'une avec l'autre; les effectifs sont limités par une formation insuffisante et de médiocres systèmes d'éducation;
- d) La coordination et la communication (62%) sont un défi pour les donateurs comme pour les agents d'exécution dans les juridictions et entre elles de même qu'avec d'autres secteurs concernés; en certains endroits, il n'est pas possible d'accéder en ligne à l'information;
- e) Gouvernance et appui politique (58%), y compris des institutions locales et nationales faibles ainsi que des cadres et des dirigeants institutionnels passifs;
- f) Obstacles communautaires et culturels (46%), y compris les questions relatives au régime foncier, à la parité entre les sexes et à la religion;
- g) Coûts élevés (40%) et petites populations (38%) attribuables dans les deux cas à l'éloignement et à la taille des îles. Les transports et la logistique peuvent être beaucoup plus onéreux et difficiles pour les petites îles isolées et les grands pays insulaires archipélagiques.

V. CONCLUSIONS

24. Sur la base de cet examen approfondi des progrès accomplis et des obstacles rencontrés, les futures mesures à prendre pour réaliser les objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique pourraient être axées sur les possibilités clés suivantes qui ont été reformulées sous la forme des recommandations ci-dessus :

- a) Appuyer la mise en oeuvre avec succès des Challenges insulaires régionaux et autres initiatives insulaires de grande envergure en Micronésie, dans les Caraïbes, dans le Triangle de corail, dans la partie occidentale de l'océan Indien de même qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest et aider d'autres régions insulaires à nouer des liens de collaboration plurinationaux similaires pour résoudre leurs problèmes communs;
- b) Intégrer et renforcer la planification nationale des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des questions relatives au développement durable, à la lutte contre les changements climatiques et autres questions connexes au moyen de partenariats multisectoriels efficaces et de processus de planification centrés sur l'action. Les Parties peuvent utiliser les prochains ateliers régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique qui sont organisés avec le soutien du gouvernement du Japon pour aider à formuler des stratégies et plans d'action fondés sur les résultats de la onzième réunion de la Conférence des Parties;

c) Ratifier le Protocole de Nagoya récemment adopté sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation¹⁹ pour veiller à ce que les îles tirent parti de l'utilisation de leurs ressources génétiques. Les espèces endémiques insulaires sont des réservoirs irremplaçables de données génétiques qui ont une valeur implicite pour l'humanité toute entière. Le Protocole de Nagoya est nécessaire pour créer une plus grande certitude et transparence juridiques en faveur des prestataires insulaires de ressources génétiques;

d) Renforcer la collaboration dans les pays et les secteurs pour mieux gérer les impacts des espèces envahissantes et des changements climatiques. Intégrer la planification insulaire de ces deux menaces très graves dans tous les plans et programmes de développement et de diversité biologique. Plusieurs partenaires, y compris Island Conservation, proposent de lancer une campagne mondiale de lutte contre les espèces envahissantes;

e) Accroître l'utilisation de mécanismes rentables pour renforcer les capacités locales et partager et adapter les leçons et outils pratiques, y compris les réseaux de pairs (comme les aires marines localement gérées), les échanges d'apprentissage, les partenariats de mise en oeuvre (comme le GLISPA), les outils de communication (comme les campagnes RARE et MediaImpact), les outils d'information pour la prise de décisions à l'échelle locale ainsi que l'éducation et la formation formelles (comme à Singapour), une attention particulière étant accordée à la prochaine génération de professionnels insulaires;

f) Créer et soutenir des mécanismes de financement innovateurs et durables à l'intention des régions, pays et territoires insulaires. Ces mécanismes comprennent les fonds d'affectation existants et nouveaux, les échanges de dettes en commençant avec les Caraïbes, les taxes et licences sur le tourisme et les ressources naturelles, les paiements pour services écologiques, les aires protégées privées et d'autres moyens d'accroître le financement local ou national à long terme aux fins de la gestion efficace des ressources insulaires;

g) Élargir et soutenir le Partenariat insulaire mondial (GLISPA) pour continuer de mobiliser les dirigeants et partenaires des îles en vue de l'application de la Convention sur la diversité biologique et pour renforcer les liens avec d'autres conventions et programmes internationaux, en particulier sur les changements climatiques, l'aménagement des terres et le développement durable;

h) Un Sommet des îles à la onzième réunion de la Conférence des Parties peut mettre en relief la direction des îles, les progrès accomplis dans le domaine de la conservation et du développement durable des îles ainsi que les nouveaux engagements pris en la matière comme préconisé par le programme de travail sur la diversité biologique insulaire, produire une déclaration politique sur les îles et contribuer aux prochaines réunions clés de l'ONU et des petits États insulaires en développement, en particulier les préparatifs pour l'examen en 2014 du programme d'action de la Barbade et de sa stratégie de Maurice. Des sommets de haut niveau additionnels comme le Sommet prévu des dirigeants politiques et commerciaux des Caraïbes (Janvier 2013) contribuent à galvaniser la volonté politique, de nouveaux engagements financiers ainsi que des systèmes et partenariats de régime foncier qui sont gérés de manière coutumière.

¹⁹ Décision X/1, annexe I.